

QD 6568

**PRIÈRE DE NE PAS PLIER LA BROCHURE ET
DE N'EN PAS FORCER LA COUTURE.**

QD 6568

COMMUNAUTÉ ISRAÉLITE
DE LA CHAUX-DE-FONDS

CENTENAIRE

1110.386

BPU NEUCHÂTEL



32000 000573669

1833-1933



NOTICE HISTORIQUE
SUR LA COMMUNAUTÉ
ISRAÉLITE DE
LA CHAUX-DE-FONDS

PAR JULES WOLFF
GRAND RABBIN

1833 - 1933



AVANT-PROPOS

Le travail que nous publions concerne le « Centenaire » d'existence de la Communauté israélite de La Chaux-de-Fonds. C'est un événement qui ne doit pas passer inaperçu, aussi l'Union suisse des Communautés israélites (Gemeindebund) a été d'avis de donner connaissance de l'activité déployée pendant un siècle, dans une de nos sections qui est parmi les plus anciennes du Pays.

Nous tenons à relever tout spécialement que l'élément israélite, à La Chaux-de-Fonds, a joué son rôle au moment de la fondation du Gemeindebund dont l'initiative lui appartient. Pour ce motif, nous lui exprimons avec nos hommages, notre sincère reconnaissance.

Bâle, décembre 1933.

Le Président du Gemeindebund:

JULES DREYFUS-BRODSKY.

NOTICE HISTORIQUE SUR LA COMMUNAUTÉ ISRAËLITE DE LA CHAUX-DE-FONDS

PAR JULES WOLFF
GRAND RABBIN

1833

1933

I^{RE} PARTIE

Pour n'être ni longue à retracer ni féconde en événements de premier ordre, l'histoire de notre Communauté est pourtant loin d'être dénuée de tout intérêt.

Il n'est pas nécessaire d'expliquer en détail les raisons pour lesquelles notre Communauté n'est pas de date fort ancienne: elle partage ce sort avec les autres grandes communautés juives actuelles de la Suisse, en dehors de celles d'*Endingen* et de *Lengnau* (Argovie) qui seules, pendant des siècles, ont pu vivre sur le sol de la Confédération.

Les archives de la commune, qui ont été fort obligeamment mises à notre disposition, contiennent quelques renseignements que nous avons pris la peine de relever. Il y est fait mention, en 1790, de juifs exerçant dans le pays le commerce d'horlogerie.

À la date du 20 octobre 1796, le registre communal parle de juifs séjournant dans la localité. Voilà ce que nous avons trouvé à glaner dans la partie ancienne des archives et, certes, nous l'avouons franchement, nous ne nous attendions pas même à

cette maigre cueillette, nous rappelant que la question de l'émancipation civile et politique des israélites ne fut résolue, même en France, que le 27 septembre 1791 par l'Assemblée Constituante, alors que le canton de Neuchâtel était sous la domination prussienne.

Il est juste de dire, pour rester fidèle à la vérité historique, que l'établissement légal des israélites dans le canton de Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds en particulier, a présenté jusqu'au milieu de ce siècle, de grandes difficultés. Ce fait s'explique, d'ailleurs, tout naturellement par l'esprit du temps, le régime politique auquel était soumise la principauté de Neuchâtel et de Valangin, par les préventions de toutes sortes qui existaient encore, comme un legs fatal du moyen-âge.

« Le 13 août 1815, Léon Woog, juif d'Alsace, disent les archives, est reçu habitant, par faveur particulière; la guerre ayant dévasté l'Alsace et notamment le village de Hégenheim qu'il habitait. » — Les mêmes documents portent qu'à la date du 23 avril 1816, par humanité, le permis de séjour fut continué au sieur Léon Woog, sous certaines réserves.

L'élément israélite à La Chaux-de-Fonds resta très faible jusqu'en 1833 où se place la première tentative de constituer une réunion de prière à l'occasion des fêtes du *Nouvel An* et du *Grand Pardon*. Les quelques familles ayant réussi à se fixer dans la localité, célébrèrent les offices divins de ces jours de fête, de concert avec plusieurs autres coreligionnaires établis au Val-de-Ruz, au Val-de-Travers et à Ste-Croix (Vaud) et venus exprès à La Chaux-de-Fonds, dans une chambre chez M. Léon Woog, qui a eu ainsi l'honneur d'avoir contribué à la fondation de notre Communauté.

Un peu plus tard pourtant, la petite colonie juive reçut du renfort de l'Alsace, notamment des villages de Hégenheim et de Hagenthal, berceaux ou lieux d'origine de la plupart des familles de la Communauté actuelle. Parmi les nouveaux venus se trouvait M. Isaac Bloch, à qui nous devons une mention spéciale, car, de son arrivée, date la constitution des familles israélites établies dans la localité ou aux environs, en une Communauté régulière.

M. Isaac Bloch possédait une instruction religieuse très solide, ce qui lui permit de se faire agréer par ses coreligionnaires comme ministre-officiant et instituteur. C'est, de plus, chez lui que le culte se célébrait chaque sabbat. Cet état de choses dura jusqu'en 1843.

Le nombre des membres de la petite Communauté juive s'étant notablement accru dans l'intervalle de dix ans, la chambre, qui servait jusqu'alors pour la célébration du culte, ne suffit plus à contenir tous les fidèles, il fallut songer à louer un local plus vaste pour l'aménager comme oratoire.

Le 6 octobre 1843, la Communauté demanda l'autorisation d'ouvrir une synagogue.

Ce fait présente pour nous ce côté intéressant qu'il constitue la première démarche officielle de la Communauté auprès des autorités locales.

Le Conseil communal ayant répondu d'une manière conforme au désir des israélites, la Communauté loua rue Jaquet-Droz, dans la maison Paillard-Sandoz, un appartement qui fut ainsi la première synagogue à La Chaux-de-Fonds.

De cette même année date aussi, au sein de la Communauté, la formation d'un comité administratif, dont le besoin ne s'était pas encore fait sentir. On dut choisir un président. A l'unanimité des suffrages, M. J. Grünsfelder, qui habitait la localité depuis 1833, fut admis à l'honneur de diriger les intérêts religieux de la jeune association. Il faut avouer que nul n'était mieux qualifié pour remplir cette charge. M. J. Grünsfelder était fort instruit en matière religieuse et profane; quoique né et élevé en Allemagne, il écrivait très bien le français et pouvait dignement représenter ses coreligionnaires. Il avait, de plus, à un haut degré, l'amour du judaïsme et était versé dans la littérature hébraïque. Il avait, en outre, le sentiment des besoins de l'époque, des réformes urgentes à accomplir dans la célébration du culte. Sa préoccupation constante qui se manifeste dans les lettres qu'il écrivit au nom de ses administrés et que nous avons eu la bonne fortune de lire, fut de relever nos offices religieux, en y pratiquant quelques réformes liturgiques déjà adoptées dans d'autres communautés israélites de

France et d'Allemagne. Il fut d'ailleurs bien secondé dans sa tâche, car la Communauté, composée en majeure partie d'israélites du Haut-Rhin (Alsace), s'était placée sous le rabbinat de M. Moïse Nordmann, de Hégenheim. C'est aux lumières de ce pieux et digne pasteur que M. J. Grünsfelder avait recours pour toute question touchant le culte. — Les rapports entre la Communauté et son rabbin étaient des plus étroits. Outre une correspondance suivie que M. Nordmann entretenait avec ses ouailles, il leur faisait, au moins une fois l'an, l'honneur d'une visite pastorale et leur adressait alors à la synagogue ses paternelles exhortations.

Cet événement, d'après ce que relatent les archives qui nous restent de cette époque déjà loin de nous, était toujours l'occasion d'une véritable fête pour la Communauté qui se trouvait heureuse de posséder, pour quelques jours, son chef vénéré et d'entendre sa parole éloquente. M. le rabbin profitait chaque fois de son séjour à La Chaux-de-Fonds pour assister aux leçons d'instruction religieuse et, pour s'assurer des progrès faits par les enfants, il prenait la peine de les examiner et stimulait ainsi le zèle de l'instituteur. — Mais, il était encore appelé à rendre un service d'un autre ordre à ses administrés: A l'approche des fêtes religieuses du printemps et de l'automne, il recevait, pour les distribuer à son gré aux familles israélites nécessiteuses de Hégenheim, des secours importants que la Communauté de La Chaux-de-Fonds, jouissant alors de l'heureux privilège d'avoir des ressources pécuniaires supérieures à ses besoins, se plaisait à lui adresser. L'exercice de la charité était, pour les familles israélites originaires de l'Alsace, un moyen de se souvenir du pays natal et des amitiés d'enfance. De plus, on prélevait chaque année, sur le budget, une certaine somme devant servir de bourses à l'École des Arts et Métiers de Mulhouse en faveur de quelques enfants israélites choisis parmi les plus méritants de Hégenheim, de Hagenthal et de Bouschwiller. C'était, en effet, l'époque, il est nécessaire de le rappeler, où le judaïsme, dans tous les pays civilisés, s'efforçait de prouver qu'il comprenait le bienfait de l'émancipation; aussi travaillait-il partout avec la plus grande ardeur à sa

régénération, au point de vue social; de là, les efforts énergiques et extrêmement louables tentés par les communautés juives de l'occident pour inspirer à la jeunesse le goût des métiers manuels, des professions autres que le négoce et le colportage. Les israélites de La Chaux-de-Fonds ne restèrent pas, eux non plus, indifférents à ce progrès; ils y contribuèrent dans la mesure de leurs forces.

— Arrêtons, pour un moment, la suite de l'histoire intérieure de notre Communauté et traitons à cette place, d'une manière succincte, deux questions que nous n'avons qu'indiquées au commencement de ce travail et qui tiennent de trop près à notre sujet pour que nous les négligions: Nous voulons parler de l'établissement légal des israélites dans la localité et du droit d'y acquérir des immeubles. — Il est, en effet, bien évident que le développement de notre association religieuse n'était possible qu'autant qu'on parviendrait à faire modifier l'ancienne législation marquée au coin de l'exclusivisme national et religieux.

Les raisons pour lesquelles l'établissement des négociants israélites à La Chaux-de-Fonds (c'est d'eux que nous avons spécialement à nous occuper) rencontra tant d'obstacles jusqu'au milieu du siècle dernier, sont faciles à donner. Les documents officiels de l'époque les indiquent d'ailleurs en toute franchise et sans la moindre réticence:

C'est d'abord la différence de religion.

Les anciennes constitutions suisses, fédérales et cantonales, avaient un caractère confessionnel; elles étaient faites pour garantir les droits des citoyens appartenant à la religion chrétienne. Les juifs, par le fait seul de leur religion, étaient donc hors du droit commun. — Toutefois, si cette barrière eût été la seule qui séparât les israélites des chrétiens, elle eût pu être levée assez facilement. Ce qui compliquait la question et retardait la reconnaissance de l'égalité, devant la loi civile, de nos coreligionnaires en Suisse et à La Chaux-de-Fonds en particulier, ce furent les considérations d'ordre national et économique: les israélites qui revendiquaient le droit d'établissement dans la localité étaient des citoyens de nationalité française ou allemande. — Mais la raison la plus forte qu'on

invoquait contre eux, c'était la crainte plus ou moins justifiée, de la concurrence commerciale qu'ils feraient, le cas échéant, aux négociants chrétiens, car c'était en qualité de négociants qu'ils demandaient le droit de résidence. Les ouvriers et commis de confession juive ont toujours obtenu avec assez de facilité l'autorisation de demeurer dans la localité.

Pourtant, il semble que la révolution de 1848 aurait dû amener, comme conséquence naturelle, la solution de la question juive dans le sens de la stricte justice; mais les motifs d'intérêt l'emportèrent sur les considérations générales et sur les grands principes de liberté, d'égalité et de tolérance dont faisaient profession les hommes politiques de cette époque.

Trois frères Nordmann, établis au Locle et fabriquant beaucoup pour La Chaux-de-Fonds, demandèrent, en juin 1848, le permis d'habitation; il leur fut refusé. Cette démarche, ils la renouvelèrent ensuite périodiquement jusqu'en 1851. Si elle aboutit alors, c'est qu'ils se réclamèrent de leur qualité de citoyens français, qu'ils surent gagner à leur cause le ministre de France en Suisse et parlèrent de porter leur affaire devant la juridiction du Conseil fédéral.

Les archives de l'époque nous apprennent que c'est sous la pression des autorités fédérales et cantonales que la *communauté* (c'est ainsi que se nommait l'ancienne administration locale) finit par se relâcher de sa rigueur et qu'elle fit droit, par exception et à titre de privilège, à la demande des frères Nordmann. Le succès dû à la ténacité de ces trois israélites ne trancha pas la question; quelques négociants israélites réussirent encore, il est vrai, après une longue procédure, à obtenir, comme une concession, le droit d'habitation, mais ce fut toujours à titre exceptionnel. Toutefois, les idées libérales finirent par pénétrer dans les esprits les plus rebelles à leur influence; on comprit, même à La Chaux-de-Fonds, qu'il fallait enfin traiter les israélites d'une manière plus équitable, d'autant plus qu'on évitait difficilement leur rivalité commerciale, puisqu'ils étaient autorisés à résider dans toutes les localités du canton de Neuchâtel. N'y avait-il pas une inconséquence frappante à leur interdire le droit d'établissement à La Chaux-de-Fonds,

alors qu'ils l'obtenaient sans difficulté au Locle, aux Eplatures même, où s'étaient fixées beaucoup de familles juives.

La question fut définitivement résolue et à notre entière satisfaction par le Conseil municipal de La Chaux-de-Fonds dans sa séance du 4 mai 1857, à la suite d'un grand débat qui occupa deux séances et dans lequel les opinions libérales prévalurent.

Ce fut à l'occasion de la demande d'établissement, faite par MM. Emmanuel et Elie Meyer que s'éleva ce débat important. C'est donc grâce aux démarches instantes et suivies de ces deux israélites que les autres coreligionnaires purent, à partir de 1857, s'établir sans entrave dans la localité. Honneur à leur mémoire et à la mémoire surtout de nos vaillants défenseurs chrétiens qui firent ainsi faire un grand progrès à l'esprit public en notre faveur!

À cette question de l'établissement se rattache, par une étroite connexité et comme une conséquence immédiate, celle de l'acquisition des immeubles. Elle se posa une première fois en 1849. Le cas est intéressant à relater: M. Moïse Woog, négociant estimé à La Chaux-de-Fonds, demandait au Grand Conseil de Neuchâtel 1^o de pouvoir acquérir un immeuble; 2^o par mesure générale, d'accorder la même faveur à tous ses coreligionnaires qui se trouveraient dans le cas d'acquérir ultérieurement des immeubles.

Cette pétition était accompagnée d'une pièce signée par 63 citoyens de La Chaux-de-Fonds qui appuyaient fortement la demande du sieur Woog, quant à ce qui le concernait personnellement. Le Grand Conseil, après une longue discussion, accorda, à titre de faveur, à M. Woog l'autorisation d'acquérir à La Chaux-de-Fonds une propriété, qui, à cause de la qualité religieuse du propriétaire, fut surnommée depuis lors *Jérusalem*. Malgré l'intervention éclairée et généreuse de M. A. Lambelet, la Haute Assemblée ne voulut pas décréter une mesure générale en faveur des israélites, pour ne pas se mettre par là en contradiction avec la Constitution fédérale. Elle craignait, en outre, « d'exposer le canton à devenir le point de mire des israélites « qui y afflueraient de toutes parts. »

La question surgit de nouveau en 1853, à l'occasion de la demande que firent, pour l'acquisition d'un immeuble destiné à leur fabrication d'horlogerie, les trois frères Lazare, Bernard et Isaac Braunschweig, établis au Locle. Le Grand Conseil de Neuchâtel répondit par un refus motivé par la législation fédérale ne reconnaissant pas aux israélites le droit d'acquérir des immeubles sur le territoire de la Confédération.

MM. A. Lambelet et E. Dubois, froissés dans leurs convictions libérales par cette manière de voir, déposèrent alors sur le bureau de la Haute Assemblée une motion tendant à modifier la disposition légale qui interdisait aux israélites d'acquérir des imemubles dans le canton de Neuchâtel; elle ne fut pas adoptée. L'heure n'était pas venue de l'émancipation complète des israélites, en Suisse.

La conclusion du traité de commerce, en 1865, entre la France et la Suisse, lequel stipulait le libre établissement sur le sol de la Confédération, de tous les citoyens français, sans distinction de culte, amena un revirement en notre faveur. D'autre part, l'opinion publique, lors du referendum de 1866 au sujet d'une Constitution à élaborer sur des bases conformes à la notion moderne du droit, oublia ses préventions séculaires contre les israélites, adopta le principe de la liberté de conscience pour les adeptes de toutes les confessions et reconnut aux israélites le droit de s'établir librement en Suisse. Enfin, la nouvelle Constitution fédérale de 1874 mit un terme à la question juive en garantissant aux israélites les mêmes droits qu'aux autres citoyens.

— Revenons maintenant, pour ne plus en interrompre le fil, à l'histoire intérieure de notre Communauté que nous avons laissée à ses débuts, sous les auspices de M. Grünsfelder, son premier président. Il occupa cette charge jusqu'en 1860, pendant une période de 17 ans, fait remarquable dans les annales d'une association religieuse et qui prouve dans quelle estime la Communauté tenait son président et quelle confiance elle lui accordait.

Dans ce laps de temps, la place de ministre-officiant se trouva deux fois vacante. M. Isaac Bloch, affaibli par l'âge,

avait résigné ses fonctions. La Communauté se priva avec peine des services de ce digne ministre de Dieu, de cet homme jouissant d'une considération bien légitime auprès de ses coreligionnaires. Elle choisit, pour le remplacer, M. Beer. Doué d'une belle voix et connaissant à fond notre musique religieuse, il gagna bien vite les sympathies des membres de la Communauté qui lui donna, en plus d'une occasion, des marques sérieuses de son entière satisfaction. M. Beer avait, en outre, une instruction religieuse et profane assez développée qui lui permettait, aux grandes fêtes, d'édifier son auditoire par une prédication de circonstance. Il eut même l'honneur — ce fait mérite d'être rapporté — d'inaugurer au temple de La Chaux-de-Fonds la cérémonie d'initiation religieuse.

Vers 1860, M. Beer, au grand regret de ses ouailles, donna sa démission pour embrasser la carrière commerciale où l'attendaient des déboires nombreux et de cruelles épreuves.

M. J. Grünsfelder, pour pourvoir à la vacance du poste, s'adressa au Grand-Rabbin du Consistoire central de France, à M. Isidor, de sainte mémoire, et lui demanda de décider un élève du séminaire israélite de Paris, au terme de ses études, à accepter la place de ministre-officiant et d'instituteur. Des négociations furent entamées, mais ne purent aboutir pour des raisons que n'indiquent pas nos archives. La Communauté trouva enfin un candidat sérieux. Elle avait le désir de relever l'enseignement religieux qui avait été négligé pendant quelque temps et ne voulait le confier qu'aux mains expertes d'un homme possédant les connaissances pédagogiques que réclame cet emploi. Elle ne put mieux faire que d'agréer la candidature d'un jeune homme, M. Wormser, instituteur primaire israélite à Vintzenheim (Alsace-Haut-Rhin), qui réunit à bon droit tous les suffrages. Le titulaire joignait à un savoir profane très sûr des connaissances religieuses étendues. M. Wormser qui s'était, dès son enfance, destiné à la carrière rabbinique, était bien versé dans la littérature juive. Il lisait le Talmud et les livres de nos casuistes. De plus, il était à même, à l'occasion des fêtes, de prêcher au temple.

La Communauté, jouissant jusqu'alors du bienfait précieux

de la concorde et de la bonne entente, était en pleine prospérité, quand éclata, à la fin de l'année 1861, un mouvement antisémite de quelque gravité. Il provoqua, bien à tort, l'émigration de plusieurs familles israélites notables qui allèrent se fixer à Genève. Parmi elles se trouvait M. Grünsfelder. Son départ fut vivement regretté de la Communauté qui lui manifesta, par lettre, sa profonde reconnaissance pour les nombreux et excellents services dont elle lui était redevable durant tant d'années, en le nommant « président honoraire. » On choisit, pour le remplacer, M. J. Schwob-Léwy, qui occupa la présidence depuis 1861 jusqu'en 1866. Le nouveau président s'inspira de l'esprit de son prédécesseur dans le règlement des questions intéressant le culte. C'est ainsi que, pendant un certain nombre d'années, il fit réciter la plus grande partie des « Haphtaroth » en langue française, pour édifier les fidèles peu au courant de l'hébreu.

Parmi les événements les plus importants de cette période, nous devons signaler qu'en 1862 les fidèles, se trouvant à l'étroit dans leur oratoire, firent construire et inaugurèrent solennellement la synagogue de la rue de la Serre.

Si tout ce qui concerne les fonctionnaires et les choses du culte rentre de plein droit dans le cadre de cette notice, notre devoir consiste aussi à consacrer dans notre travail une mention aux différentes œuvres de bienfaisance ou de mutualité qui existent dans la Communauté et dont elles sont les organes indispensables. En suivant l'ordre chronologique, nous devons indiquer en premier lieu la « Société des Dames ». C'est sur l'initiative éclairée d'une femme de cœur, M^{me} J. Grünsfelder, qu'elle fut fondée en 1854; les statuts portent qu'elle se propose d'offrir à ses membres une assistance matérielle, morale et religieuse, en cas de maladie ou de malheur. La première présidente fut naturellement M^{me} Grünsfelder et les fonctions de secrétaire furent remplies, pour la première fois, par M^{me} Isaac Woog qui, depuis cette époque déjà lointaine, ne cessa d'appartenir à l'œuvre et de lui apporter l'appui de sa longue expérience.

En 1862, se forma, sur l'initiative de quelques jeunes gens

bien intentionnés, la société dénommée « La Bienfaisante ». Les principaux membres fondateurs de cette œuvre intéressante à tous égards furent MM. Charles Willard et Michel Bloch. À ceux-ci revient le très grand mérite d'avoir favorisé, au sein de notre jeunesse, la création d'une œuvre importante d'assistance mutuelle. Cette société n'a pas dérogé à son but. Le cinquantenaire de sa fondation donna lieu, en 1912, à une magnifique fête.

En 1867 se place la fondation d'une seconde société philanthropique, dont le but est le même que celui de la « Bienfaisante ». Cette œuvre s'inspirait de la charitable pensée de fournir aux hommes mariés l'assistance matérielle et morale en cas de maladie et les secours de la religion, en cas de décès.

Enfin, un peu plus tard, se créèrent, sur l'initiative de M. Isaac Difisheim, deux œuvres d'une haute inspiration et de portée pratique qui rendirent, dans la suite, les plus précieux services. 1^o La « Commission des apprentissages ». L'honneur de cette fondation revient à plusieurs membres de la Société des jeunes gens israélites.

Comme son nom l'indique, cette œuvre a pour but de faciliter aux enfants de familles peu aisées, l'apprentissage de métiers manuels ou de toute autre profession. C'était revenir à la vraie tradition du judaïsme qui, avant l'époque des persécutions subies par nos ancêtres au moyen-âge, encourageait, par sa littérature surtout, le travail manuel et lui reconnaissait sa haute valeur morale et sociale.

2^o Le « Comité de la Caisse centrale de Bienfaisance ». Composé des président, vice-président et trésorier de la Communauté, des présidents et vice-présidents des différentes sociétés philanthropiques, du rabbin et du ministre-officiant. Du ressort de ce Comité sont toutes les affaires concernant le soin des indigents israélites de la ville.

Signalons en dernier lieu, parmi les créations utiles et méritant l'appui et la sollicitude de tous les coreligionnaires, le « Comité régional de l'Alliance Israélite Universelle » qui fut fondé en 1865 à La Chaux-de-Fonds par M. Schwob-Léwy, à

la suite d'un appel adressé par le comité central de Paris. Depuis cette époque, presque tous les membres de la Communauté eurent à cœur d'apporter leur offrande et leur concours dévoué à cette société dont le but est si noble et d'un intérêt si grand pour le judaïsme tout entier.

M. Wormser, agréé en qualité de ministre-officiant et d'instituteur, se démit de ses fonctions en 1865, à la suite d'une divergence de vues avec quelques membres du comité administratif. On se trouva donc de nouveau en présence de plus d'une difficulté, lorsqu'il s'agit de pourvoir dignement à la vacance de ce poste. Sans doute, les candidats ne firent pas défaut, mais la Communauté avait des exigences, bien légitimes du reste, vu l'importance que prenait d'année en année, avec l'augmentation des familles israélites à La Chaux-de-Fonds, les fonctions de ministre-officiant et d'instituteur. On s'était adressé, en France, à différents Grands Rabbins, pour trouver, par leur intermédiaire, un jeune homme capable, répondant au désir de tous. Un concours fut ouvert; M. Simon Beyersdorf, alors ministre-officiant de la communauté de Hégenheim, après une audition au temple et une leçon d'instruction religieuse faite aux enfants, l'emporta sur ses concurrents. Sa candidature réunit tous les suffrages.

Après six ans de présidence, pendant lesquels il ne cessa de prouver son zèle et sa sollicitude en faveur de ses administrés, M. Schwob-Léwy céda la place à M. Léon Picard, qui resta à la tête du comité administratif de la Communauté jusqu'en 1868.

En 1867, la Communauté se déclara indépendante du rabbinat de Hégenheim dont les services n'étaient plus jugés suffisants, vu le nombre des israélites établis dans la localité. Déjà commençait à germer l'idée d'établir plus tard, ici même, un rabbinat.

En 1868, par les suffrages unanimes de ses collègues, M. Meinrad Bloch fut appelé à l'honneur de diriger les affaires du culte en remplacement de M. Léon Picard, démissionnaire. Il conserva ses fonctions jusqu'en 1870.

M. Meinrad Bloch était doué d'une grande élévation de caractère; il avait une instruction profane au-dessus de la

moyenne, comme le prouvent les lettres conservées dans le registre de notre Communauté; il possédait, de plus, un beau talent oratoire. Esprit très judicieux et modéré, il prit à cœur les intérêts qui lui furent confiés. Il acquit une grande autorité et un véritable ascendant sur ses collègues par l'aménité de son caractère et son extrême courtoisie. Ses aptitudes furent d'ailleurs appréciées même en dehors du cercle de ses coreligionnaires. La commission d'éducation de notre ville se l'était adjoint comme membre, puis elle le choisit pour son président. Il a laissé partout le meilleur souvenir.

C'est en 1868, sous la présidence de M. Meinrad Bloch, que surgit pour la première fois la grave question de l'acquisition d'un cimetière israélite, question qui ne fut résolue qu'en 1872.

Dans l'intervalle, en 1870, la Communauté nomma pour son président, M. Picard-Aron, qui s'inspira lui aussi de l'exemple de ses prédécesseurs.

Les événements de la guerre franco-allemande de 1870 ne laissèrent pas indifférents les israélites de La Chaux-de-Fonds, pour la plupart de nationalité française. Ils s'associèrent, eux aussi, au grand élan de charité qui se manifesta en faveur des soldats français internés en Suisse et contribuèrent, par de généreuses offrandes, au soulagement des blessés et des victimes de la guerre.

Cependant, malgré ce douloureux événement, la Communauté poursuivit la réalisation de son projet d'établissement d'un cimetière.

Elle avait nommé une commission, spécialement chargée de cette affaire et dont le premier président fut M. Jules Blum. La commune des Eplatures ayant consenti à céder aux israélites une partie du terrain qui lui sert de lieu de sépulture, on demanda au Conseil d'Etat du canton la ratification de la vente, laquelle fut accordée sans difficulté.

La cérémonie d'inauguration du cimetière eut un caractère imposant. Elle eut lieu le 9 décembre 1872, en présence de la Communauté, des membres du conseil municipal des Eplatures ayant à leur tête le pasteur de la paroisse, M. de Montmollin

et de MM. les pasteurs de La Chaux-de-Fonds; la solennité fut présidée par M. Isaac Levy, Grand-Rabbin de Vesoul. Détail touchant à noter: comme la pluie ne cessait de tomber ce jour-là, la cérémonie se fit au temple protestant attenant au cimetière et gracieusement mis, pour la circonstance, à la disposition des israélites. La Communauté gardera toujours le souvenir le plus reconnaissant de cette marque de tolérance et d'insigne bienveillance.

M. Schwob-Léwy parla le premier, au nom de ses collègues de la commission du cimetière et de tous ses coreligionnaires, pour remercier chaleureusement les autorités de leur présence. Puis M. le Grand-Rabbin prononça un discours d'une rare élévation et d'une éloquence entraînant, dont le thème fut fourni par les différentes appellations hébraïques du champ de repos, désigné en hébreu sous les termes de *Maison des tombes*, *Maison des Vivants* et *Maison de l'Éternité*. La parole chaude et vibrante de l'orateur a laissé dans le cœur de tous les assistants l'impression la plus forte. La cérémonie se termina par une allocution de M. le pasteur des Eplatures qui, dans les termes les plus bienveillants, assura la Communauté israélite de la sympathie de sa paroisse et de sa commune.

En 1874, M. Picard-Aron fut remplacé dans les fonctions de président par M. Schwob-Léwy qui, devant l'unanimité des suffrages, dut accepter une seconde fois la direction des affaires administratives de notre culte. Pendant qu'il fut en charge, notre association religieuse eut à discuter une importante question qui, selon le sens dans lequel elle eût été résolue, aurait pu influencer grandement sur les destinées ultérieures de notre groupement: Le Conseil d'Etat du canton de Neuchâtel venait d'élaborer et de rendre exécutive, en 1874, une nouvelle législation ecclésiastique dont un des chapitres a trait au culte israélite. Il s'agissait de savoir si la communauté désirait se mettre au bénéfice de cette loi ou si elle continuerait à rester indépendante de l'Etat. Après un débat fort intéressant, l'assemblée générale, à la date du 26 février 1874, à la majorité d'une seule voix, refusa de se mettre au bénéfice de la loi ecclésiastique.

M. Schwob-Léwy, jouissant de la confiance générale, garda

ses fonctions de président jusqu'en 1877. Son successeur fut M. Moïse Diedisheim.

De 1877 à 1880, le nombre des contribuables israélites augmenta dans de très fortes proportions; aussi, la situation matérielle de la Communauté était-elle des plus florissantes. On put réaliser de sérieuses économies, dans la pensée de les utiliser plus tard, quand il s'agirait de doter la Communauté d'une nouvelle synagogue dont le besoin commençait déjà à se faire sentir.

En 1880, la Communauté reçut un appel du « Comité central de l'Alliance israélite de Paris », en faveur d'une souscription à ouvrir pour l'érection d'un monument à Adolphe Crémieux, le fondateur de la plus belle œuvre du judaïsme moderne. Cet appel fut entendu, comme il devait l'être de la part des israélites de La Chaux-de-Fonds. Ils avaient, en effet, à s'acquitter d'une dette particulière de reconnaissance envers la mémoire de Crémieux qui, en 1845*), à la séance de la Chambre des députés du 10 juin, à l'occasion de l'expulsion d'un de nos coreligionnaires de La Chaux-de-Fonds, défendit vaillamment les intérêts des citoyens français de confession juive désirant s'établir en Suisse.

Pendant toute la durée de sa présidence, M. Moïse Diedisheim ne cessa de montrer beaucoup de zèle et de bonne volonté dans l'accomplissement de son mandat.

Dans son assemblée générale du 21 février 1881, la Communauté choisit M. J. Schwob-Weill pour son président et M. Michel Bloch comme vice-président.

Depuis cette longue période, notre association religieuse, reconnaissant toujours les nombreux et excellents services rendus par son président et son vice-président, s'empressa de leur renouveler chaque fois leurs pouvoirs, à l'expiration de leur mandat; et devant les pressantes instances de leurs collègues, ils ne purent se dérober à l'honneur qui leur fut fait et continuèrent à administrer la Communauté dans un esprit de conciliation et de concorde.

Mais, à côté d'un président et d'un vice-président devenus

*) Voir les Archives Israélites, année 1845

en quelque sorte inamovibles, sur le vœu général, il y eut encore une fonction demeurée non pas toujours dans les mêmes mains, mais toujours dans la même famille: Le soin des finances confié tour à tour à M. Lazare Braunschweig, à M. Isidore Braunschweig, son fils, puis de nouveau à M. Lazare Braunschweig jusqu'à son départ pour Paris, et enfin à M. Alphonse Braunschweig, son autre fils.

Cette commission administrative a vu surgir un grand nombre de questions dont plusieurs reçurent une solution heureuse, à notre sens, pour l'avenir de notre Communauté.

Le nouveau Comité commença son action en favorisant de toutes ses forces un appel que « l'Alliance israélite universelle » venait de lui adresser. Il s'agissait, cette fois, de venir en aide aux israélites russes expulsés de leur pays ou opprimés par les fameuses lois de mai 1880. On ouvrit, à La Chaux-de-Fonds, une souscription générale, à laquelle prirent une large part un grand nombre de nos concitoyens chrétiens, également touchés des malheurs immérités de nos coreligionnaires.

Dans cette même année de 1881, sur la motion de M. Marc Blum, on reprit le projet de construction d'une nouvelle synagogue. Ce projet fut sur le point d'être réalisé. La Communauté avait déjà réuni une somme très importante à cet effet; un plan, dressé par M. Pittet, architecte, avait été adopté; on allait procéder à l'acquisition d'un terrain et se préparer à bâtir, quand survint le mouvement antisémite du 1^{er} mars 1885. L'assemblée générale du 26 mars décida alors d'abandonner ce projet.

L'accroissement marqué des membres de la Communauté rendit possible la réalisation d'une idée qui était depuis longtemps caressée par nombre de personnes soucieuses de la dignité de notre culte: il s'agissait de la nomination d'un rabbin-instituteur. Sans la crainte de charges financières trop lourdes, on eût, depuis quelques années déjà, donné satisfaction à un besoin généralement senti. On finit par se convaincre pourtant que le ministre-officiant, dont on appréciait d'ailleurs et à juste titre les loyaux et excellents services, devait être allégé d'une partie de sa tâche; d'autre part, le nombre des enfants

en âge de recevoir l'instruction religieuse, était plus que suffisant pour que la Communauté se décidât à créer un nouvel emploi d'instituteur. Si l'on parvenait à mettre la main sur une personne pouvant remplir à la fois les fonctions de rabbin et d'instituteur, la cause était gagnée. Le comité administratif ouvrit un concours. La candidature de M. Jules Wolff, gradué Grand-Rabbin et ancien élève du séminaire israélite de Paris, ayant été jugée sérieuse, sur les références fournies par M. Zadoc Kahn, Grand-Rabbin de Paris, M. le Grand-Rabbin Trénel, directeur du séminaire israélite à Paris, M. J. Derembourg, membre de l'Institut, et M. le Grand-Rabbin L. Wogue, professeur au séminaire israélite, l'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport très substantiel de M. Jacob Gutmann sur la question, nomma M. Jules Wolff, à l'unanimité des suffrages, rabbin-instituteur.

La première prédication, à titre d'épreuve du titulaire, eut lieu au temple le premier jour de Pentecôte, le 16 mai 1888; et, le 22 mai suivant, la nomination de M. le rabbin fut ratifiée par la Communauté réunie en assemblée générale extraordinaire. L'installation officielle de M. Jules Wolff se fit le 6 août 1888, et fut l'occasion d'une fête au temple, à laquelle furent conviés les ecclésiastiques des différentes églises et les autorités locales.

M. le rabbin réorganisa le cours d'instruction religieuse et, pour qu'ils eussent une sanction, il institua la cérémonie d'initiation religieuse qui a été célébrée, depuis lors, régulièrement chaque année. D'autre part, pour relever la cérémonie de la « Bar Mitzva », qui n'était plus qu'une pure formalité sans grande importance, il proposa un règlement à cet égard, qui fut adopté par la Communauté, le 25 février 1889.

Une commission d'éducation composée d'abord de 10 membres, puis portée à 18, fut chargée de procéder à des examens périodiques, et de s'assurer ainsi des progrès réalisés par les élèves. Chaque année, en outre, pour témoigner de l'intérêt qu'elle prend à cette question vitale de l'enseignement religieux, la Communauté distribua publiquement au temple des récompenses aux enfants les plus méritants.

La Communauté décida la construction d'un oratoire au cime-

tière, réalisant ainsi des désirs qui avaient déjà été formulés quelques années auparavant. L'édifice, construit conformément au plan présenté par M. A. Theile, architecte, fut terminé en 1891.

Sur l'initiative de quelques jeunes gens, il se forma une Société, le « Chœur mixte », devant contribuer par l'exécution de chants liturgiques, à rehausser, les jours de grandes fêtes, la célébration du culte. Cette association a rendu de bons services.

Enfin, dans cette même année de 1890, qui a particulièrement marqué dans l'histoire de notre Communauté, on décida la construction d'une nouvelle synagogue, qui était devenue une nécessité. L'acquisition du terrain fut faite en 1891. Le 28 juin 1894 eut lieu la cérémonie de la pose de la pierre angulaire du nouveau temple. La Communauté put vérifier la justesse du diction populaire: « Tout vient à point à qui sait attendre ».

De 1894, date à laquelle éclata l'affaire Dreyfus, jusqu'au procès de la revision, en 1899, et ensuite jusqu'en 1906 où la justice fut rendue d'une façon éclatante à l'innocence persécutée, les membres de la Communauté, tourmentés par les événements, se sentirent bien réconfortés par les marques de sympathie de leurs concitoyens.

Pour terminer cette Première Partie, nous remercions avec effusion la Providence des heureux changements qu'elle a amenés dans la condition des israélites en général et à La Chaux-de-Fonds en particulier. Avec les auteurs de notre liturgie, disons: « Loué soit le Seigneur qui change les temps ». Placée sous l'égide de la Constitution fédérale et sous la protection des lois cantonales, garantissant la liberté de conscience et le libre exercice du culte, notre Communauté, c'est là notre ferme espoir, ne périlitera pas. De même que dans ce pays de liberté, les hommes des nationalités les plus diverses peuvent se rencontrer, se coudoyer et fraterniser, de même les adeptes des diverses religions peuvent vivre côte à côte dans le plus parfait accord.

Le temple que la Communauté a érigé ici est un nouveau symbole de paix, ajouté à tant d'autres qui existent déjà dans la localité. Notre synagogue a, de plus, l'avantage de rappeler que le judaïsme est le vieux tronc toujours vigoureux d'où est issue la religion chrétienne.

II^{ME} PARTIE

Inauguration du nouveau Temple Israélite

La construction de la nouvelle Synagogue fut heureusement terminée en avril 1896, mais l'inauguration fut reportée au 13 mai. Selon la coutume, une Cérémonie imposante eut lieu le 19 avril pour les adieux à l'Ancien Temple. Toute la Communauté y fut conviée comme à un jour de fête. Monsieur S. Beyersdorf, ministre-officiant, dit pour la dernière fois dans ce lieu de Culte, l'Office de l'après-midi, de sa voix pleine d'onction. Puis, Monsieur le Rabbïn Jules Wolff prononça le Sermon de circonstance écouté dans le plus grand recueillement. Il dit notamment les souvenirs touchants, agréables ou tristes qui se rattachent à la maison de prières en général et en particulier

à celle qui a accueilli, pendant 34 ans, les fidèles de la Communauté pour remplir leurs Saints devoirs.

La Communauté voulut fêter dignement son entrée dans la nouvelle Synagogue. Celle-ci, conçue dans le style roman, présente extérieurement un aspect monumental avec sa coupole et ses tourelles; intérieurement, elle charme par la clarté de ses hautes baies, ses arcades harmonieuses et la belle structure du sanctuaire. M. Kuder, architecte à Strasbourg, secondé par M. Gustave Clerc, architecte à La Chaux-de-Fonds, en avait dressé les plans et fut chargé de leur exécution.

L'inauguration donna lieu à deux jours de fêtes. Le 13 mai, Cérémonie religieuse, suivie d'un banquet au Stand des Armes-Réunies et le 14, fête populaire pour la jeunesse avec jeux pour les enfants et grand bal pour les adultes. À la Cérémonie religieuse furent conviés: les autorités fédérales, cantonales et communales qui se firent représenter par des délégués, les ecclésiastiques des différents cultes chrétiens qui également se firent représenter. Messieurs les Grands Rabbins Joseph Wertheimer de Genève et Jacques Auscher de Besançon participèrent à la Cérémonie et y prononcèrent des discours fort éloquents. Un chœur mixte, sous l'habile direction de M. Sébastien Mayr, exécuta les magnifiques chants de circonstance. M. Victor Haymann, premier ministre-officiant de la synagogue consistoriale de Strasbourg, fut appelé à seconder son collègue, M. S. Beyersdorf et il se fit entendre dans plusieurs chants magistralement exécutés. Le discours d'ouverture fut prononcé par M. Michel Bloch, au nom de la Communauté. Il remercia tout d'abord les Autorités qui daignèrent répondre à l'invitation et rehausser ainsi la Cérémonie de leur présence, de même que les vénérables Ecclésiastiques des Eglises Nationale, Indépendante, Allemande et de l'Eglise Catholique chrétienne. Puis il remercia tous ceux qui furent employés à la construction de la Synagogue: architectes, entrepreneurs des travaux et ouvriers de tous métiers.

Enfin, il adressa des remerciements particuliers à la Commission de bâtisse, dont deux membres, hélas! MM. Aimé Rueff et Louis Blum, n'eurent pas la joie de voir l'achèvement de l'édifice.

Il remit enfin le Monument sous la sauvegarde des Autorités et de la population éclairée et bienveillante de la cité.

Ce discours produisit la meilleure impression sur l'assistance.

M. le Rabbin Wolff prononça ensuite un sermon dans lequel il exprima d'abord la joie de la Communauté de posséder enfin un lieu de prières en rapport avec son importance; puis il expliqua la signification et la portée des inscriptions placées aux différents côtés de l'Édifice et en tira les leçons qui en découlent. M. le Grand Rabbin J. Wertheimer de Genève, à son tour, prit la parole et dans une allocution fort éloquente développa le thème du Sacrifice aux différentes périodes de l'histoire d'Israël. Enfin, M. le Grand Rabbin J. Auscher de Besançon, dans un sermon nourri de textes de l'Écriture Sainte, exposa succinctement les croyances essentielles du Judaïsme, en un langage d'une clarté et d'une pureté parfaites.

Au banquet, qui comptait plus de trois cents couverts, des toasts furent prononcés. Après avoir souhaité la bienvenue à tous les assistants, M. Alphonse Braunschweig, caissier, remercia particulièrement les autorités de leur bienveillance à l'égard de la Communauté, dans toutes les circonstances où l'on fit appel à leur concours. M. Alphonse Braunschweig termina par le cri de: Vive La Chaux-de-Fonds! Vive le Canton de Neuchâtel! Vive la Confédération Suisse! M. Paul Mosimann, Président du Conseil Communal, répondit à ces paroles en disant que la Synagogue, dont il admire l'architecture, constitue un des plus beaux monuments de la ville et complète l'embellissement d'un quartier. Il espère que l'esprit libéral et le respect réciproque des croyances contribueront toujours à maintenir l'union et la bonne harmonie de tous les habitants de la cité. À ce toast succéda celui de M. John Clerc, Président du Conseil d'Etat. Après avoir remercié la Communauté de son aimable invitation, il se félicita de voir réunis dans ce banquet des hommes d'opinions et de confessions les plus divergentes, ce qui est une preuve de l'esprit libéral qui règne dans notre pays. Il est heureux et fier de constater que les idées de largeur, de tolérance, de justice et d'équité sociales sont à ce point déve-

loppées que nul ne peut plus être atteint dans ses convictions, dans son culte et même dans ses pratiques religieuses, si ce culte et ces pratiques n'ont rien d'incompatible avec l'ordre public et les bonnes mœurs! M. Jules Breitmeyer, Président du Conseil général, fit ressortir, dans une belle allocution, les progrès des esprits qui ont rendu possible l'établissement définitif de la Communauté israélite dans le Canton de Neuchâtel et il espère que l'assimilation de l'élément israélite au reste de la population, commencée sous des auspices si favorables, se poursuivra pour le bien de la Patrie. M. B. Schmiedheini, pasteur de la paroisse allemande, et ami personnel de beaucoup de familles israélites, donna lecture d'une magnifique poésie en langue allemande, qu'il composa à notre intention. M. Marc Bloch, ancien membre de la Communauté, qui, après une absence de 32 ans, est revenu habiter notre ville, sentit le besoin d'exprimer publiquement ses hommages à la Communauté, ses remerciements particuliers aux organisateurs de la belle fête et ses vœux de prospérité. M. Georges Leuba, substitut du Procureur général, porta un charmant toast aux dames. Le dernier orateur fut M. Isaac Ditesheim, qui, au nom du Comité et de la Communauté, remercia chaleureusement toutes les Commissions qui ont travaillé à la réussite de la fête.

La kermesse en faveur des œuvres locales de bienfaisance, organisée par M. Fernand Dreyfus, fut très animée. La presse locale (*Le National Suisse, l'Impartial* et la *Feuille d'Avis*), ainsi que la presse religieuse du Canton (*l'Eglise Nationale*) ont consacré au récit de la fête d'inauguration des articles qui ont vivement intéressé tous les lecteurs.

Une brochure fut rédigée par M. le Rabbin Wolff, sur le désir exprimé par l'assemblée générale de mai 1896 et c'est à cette publication qu'ont été puisés les détails de la fête d'inauguration de la Synagogue.*)

En 1899, le Comité perdit en M. Maurice Ditisheim, un de ses membres les plus dévoués pendant bien des années. Le souvenir de cet homme de bien mérite d'être rappelé.

De 1900 à 1903, il y a peu d'événements importants

*) Fêtes d'inauguration du nouveau Temple Israélite de La Chaux-de-Fonds. — Imprimerie E. Sauser, 1896.

intéressant directement notre Communauté. Notons, en 1899, la nomination de M. Gabriel Alexandre comme ministre-officiant auxiliaire. Le nouveau titulaire, originaire de Biesheim (Haut-Rhin) était un homme extrêmement religieux et fort sympathique, qui gagna rapidement l'estime et la considération de chacun. Il resta en fonctions jusqu'en 1919. En raison de son âge avancé, il demanda sa retraite qui lui fut accordée et mourut en 1923, laissant le souvenir de sa douceur, de sa bonté et de sa piété sincère. La même année, le Comité fut sollicité par le Président de la Communauté de Bâle, M. Dreyfus-Neumann, d'ouvrir une souscription en faveur de l'Orphelinat récemment fondé dans cette ville, œuvre que nous n'avons cessé de soutenir. L'année suivante, la Communauté eut à déplorer la mort de M. Joseph Schwob-Weill qui, depuis 1881, fut son Président et qui remplit sa charge avec dévouement. C'était un homme très affable, obligeant et généreux.

En 1900, lors de la création du Gymnase de notre ville, le Rabbin M. Jules Wolff, fut chargé, avec l'autorisation du Conseil d'Etat, de l'enseignement de la langue hébraïque aux élèves des classes supérieures.

En 1902, lorsque le Comité apprit les tristes événements qui se passaient en Roumanie, les persécutions dont nos coreligionnaires étaient victimes, une souscription fut ouverte. Des colis de vêtements et de linge furent également envoyés à ces malheureux.

Présidence de M. Michel Bloch

(1901 à 1909)

M. Michel Bloch, qui, sous la Présidence de M. J. Schwob-Weill, dirigeait les réunions de Comité et les assemblées générales, en sa qualité de vice-président, fut naturellement l'homme qualifié pour remplir à son tour les fonctions de Président.

Résumons les principaux faits qui caractérisent l'activité de la Communauté en cette période de 1901 à 1909. Ce fut tout d'abord en 1903, la question de la mise à la retraite de M. S. Beyersdorf qui, depuis 36 ans, exerçait ses saintes fonctions

avec un zèle et une conscience qu'on ne saurait assez louer. Le Comité ouvrit, en mai 1903, un concours pour repourvoir la place devenue vacante. Après avoir entendu un certain nombre de candidats, le choix se porta sur M. N. Spira, originaire de Guebwiller (Haut-Rhin), âgé de 26 ans, et jusqu'alors attaché à la Communauté de Saar-Union (Bas-Rhin). Depuis ce temps déjà lointain, M. Spira remplit ses fonctions à la satisfaction générale.

Le 5 septembre 1904 s'éteignit M. Théodore Picard, vice-président du Comité et Président de la Commission d'instruction religieuse, pendant plusieurs années. Cet homme aimé et vénéré de chacun rendit des services signalés à notre Communauté et son souvenir mérite d'être pieusement rappelé. M. Adolphe Levailant fut nommé Président de la Commission d'instruction religieuse, fonction qu'il garda jusqu'à son départ pour Genève. Le nouveau Président, fort versé dans les choses du Culte et ami des enfants, s'intéressait beaucoup aux progrès des élèves et leur prodiguait ses encouragements.

1904. L'événement le plus marquant de cette époque fut la fondation de l'Union suisse des Communautés israélites (Schweizerischer Israelitischer Gemeindebund ou simplement Gemeindebund). Son but est de s'occuper de toutes les questions d'ordre général, intéressant l'ensemble des israélites en Suisse, notamment la défense contre l'antisémitisme, les démarches officielles auprès des autorités dans les cas spéciaux et la solution d'autres affaires se rapportant à la philanthropie. L'initiative heureuse de cette création est partie du Comité de La Chaux-de-Fonds et appartient surtout à M. Isaac Ditesheim, qui en avait conçu l'idée et rédigé le premier règlement. Cette fondation a rallié petit à petit toutes les Communautés et a donné déjà maintes preuves de sa grande utilité. Son activité s'est beaucoup accrue depuis lors. Le Gemeindebund a régulièrement des assemblées auxquelles se rendent des délégués de tous les points de la Suisse. Ces assemblées ont lieu chaque fois dans une ville différente. Le Président de cet organisme est actuellement M. Jules Dreyfus-Brodsky de Bâle, et son secrétaire général M. Saly Mayer, à St-Gall. Notre Comité a toujours pris

une grande part aux délibérations. De 1904 à 1928, notre Communauté fut représentée au Comité Central du Gemeindebund par M. Isaac Ditesheim. De 1928 à 1933 par M. Jean-Louis Bloch (suppléant M. André Gutmann).

Le Comité, en 1905, perdit un de ses membres les plus estimés, M. Gaspard Lévy-Lippmann, dont les sages avis étaient toujours très appréciés et la piété éclairée admirée. On rendit un juste hommage à sa mémoire.

La Communauté répondit favorablement à un appel de l'Alliance israélite, en décembre 1905, en faveur des israélites russes.

En août 1906, une triste nouvelle consterna chacun: La disparition de M. Alphonse Braunschweig, caissier de la Communauté, qui se trouvait en séjour à Bozen (Tyrol) chez son beau-frère. Comme il aimait la marche dans la montagne, il fut victime d'une chute mortelle dans une crevasse. Ce n'est qu'onze mois plus tard que son corps fut retrouvé et ses restes mortels furent ramenés en août 1907 à La Chaux-de-Fonds et inhumés dans notre cimetière, aux Eplatures, avec tous les honneurs rendus par toute la Communauté et ses amis de la ville. M. Alphonse Braunschweig, bras droit du Président, avec M. Achille Hirsch, 1^{er} vice-président, formaient un *triumvirat* qui, pendant de nombreuses années, assumait les plus lourdes charges du Comité et s'en acquitta toujours avec un zèle des plus louables. M. Alphonse Braunschweig avait aussi joué un rôle important dans d'autres milieux. Il fut Député au Grand Conseil, au Conseil général, membre de la Commission d'éducation, du Comité des soupes scolaires et d'autres sociétés locales. Aussi sa perte fut-elle très douloureusement ressentie.

En 1908, notre Rabbî fut nommé *privat-docent* à l'Université de Neuchâtel (Faculté des Lettres) où il enseigna, pendant bien des années, l'arabe, le chaldéen de la Bible et le syriaque.

Dès sa nomination comme Président de la Commission d'instruction religieuse, M. Isaac Ditesheim exprima le désir d'une refonte complète du programme, selon les exigences du temps actuel. Il insista pour une étude plus approfondie de notre histoire à poursuivre jusqu'à notre époque. Un programme fut

élaboré en ce sens, adopté et mis en pratique pendant bien des années. Il exigea, en outre, des inspections plus régulières de la part des membres de la Commission et des examens écrits plus fréquents, afin de pouvoir se rendre compte des progrès réalisés par les élèves.

En août 1908, le Comité fut rendu attentif à l'état défectueux de la toiture de la Synagogue. M. Paul Mosimann, Président du Conseil Communal, consulté à ce sujet, chargea l'architecte de la Ville, M. Belli, de prendre soin de cette affaire et d'en surveiller l'exécution. M. Mosimann eut encore l'obligeance de s'intéresser à la question de l'entretien de notre cimetière, où des travaux étaient à exécuter. On peut se féliciter des excellents rapports qui ont toujours existé entre les Autorités communales et notre Communauté, ce qui prouve le bon esprit public qui a toujours régné dans la cité parmi toutes les confessions et dans tous les milieux.

En septembre 1908, peu de jours après le mariage de sa fille aînée, M. Michel Bloch, qui, malgré ses 70 ans, paraissait encore si vaillant, devient très gravement malade et le dénouement fatal consterna la famille, les amis, la Communauté, la Colonie française et d'autres milieux de la ville.

Les obsèques témoignèrent de l'émotion poignante qu'avait produit ce triste événement. Au cimetière, M. le Rabbin Wolff, le vice-président du Comité et d'autres orateurs exprimèrent les regrets profonds de la disparition de cet excellent homme à l'intelligence si vive, du Français, attaché à ses concitoyens, à cet israélite dévoué à son culte. Pendant fort longtemps et à deux reprises, M. Michel Bloch avait présidé la Société philanthropique française et à ce titre, il lui avait été décerné par le gouvernement Français les Palmes académiques. Il appartenait au Comité de la Communauté, d'abord comme vice-président fort longtemps; en cette qualité, il présida la Commission d'instruction religieuse avec une compétence rare puis, depuis 1901, devint Président de la Communauté. Fort versé dans les choses du culte et dans l'histoire du Judaïsme, il exerça, avec une autorité bienfaisante, ses hautes fonctions et l'on peut dire qu'il personnifiait la Communauté. Il avait été bien secondé par une

épouse excellente, qui, avec sa bonté si délicate, sa charité inépuisable avait dirigé pendant de nombreuses années la Société des Dames israélites. En 1902, M. Michel Bloch eut la douleur, partagée par la Communauté et les nombreux amis et connaissances de la ville, de perdre cette si digne femme dont le souvenir ne s'est pas éteint. Un hommage public, sous la forme d'une cérémonie funèbre avait eu lieu à la Synagogue en son honneur.

Présidence de M. Moïse Schwob (1908-1923)

M. Moïse Schwob, fils de M. J. Schwob-Weill, fut choisi par le Comité et ratifié par l'assemblée générale en remplacement de feu M. Michel Bloch. Le premier acte de sa présidence fut de voir sous quelle forme, pour se conformer au Code fédéral, pourrait se faire l'inscription de la Communauté au registre du commerce. A cet effet, il eut recours aux lumières de Me Henri Lehmann, avocat.

M. Moïse Schwob avait accepté le mandat de la Communauté, seulement en qualité de Président administratif, tandis que M. Emmanuel Schwob fut nommé Président du culte.

En avril 1909, la Communauté apprit subitement le décès de M. Jacob Gutmann qui avait appartenu pendant de longues années au Comité et qui avait toujours porté un vif intérêt aux choses de la Communauté; ses obsèques donnèrent lieu à une manifestation de profonde sympathie de la part de la population israélite et des nombreux amis et connaissances de la famille Gutmann. Le regretté défunt était un homme instruit, spirituel, d'une urbanité parfaite, et possédait beaucoup d'amis qui ressentirent douloureusement sa perte.

Dans cette même année, le Gemeindebund discuta, à Baden, la question de centralisation des secours que les différentes caisses accordent aux pauvres de passage, établit un règlement et pria les Communautés d'adhérer à cette œuvre nouvelle qui devait réprimer bien des abus. Notre Comité accepta, à titre

d'essai, de faire partie de cette centralisation; mais, comme dans la suite, le résultat n'était pas ce que l'on attendait et que les abus signalés continuaient, le Comité retira sa participation à l'œuvre nouvellement créée. Ce n'est que bien des années plus tard, en janvier 1932, que l'idée d'une centralisation fut reprise sur d'autres bases et avec un règlement en rapport avec les nécessités nouvelles. Notre Communauté s'est agrégée à cette Caisse centrale des pauvres de passage.

Pour relever la solennité de l'Initiation religieuse, M. Isaac Ditesheim, Président de la Commission d'instruction, prit l'initiative des récitations individuelles et non plus collectives, mesure qui fut approuvée généralement et suivie depuis lors. M. Jacques Weill-Bloch attira l'attention sur l'intérêt qu'il y aurait à s'occuper de l'agrandissement de notre Cimetière, étant donné que le Cimetière communal des Eplatures allait être agrandi. Pour obtenir l'acquisition d'une parcelle nouvelle, il fallait l'agrément du Conseil communal et surtout du Conseil d'Etat, propriétaire du terrain. M. Emile Meyer, caissier, fut chargé de suivre cette importante question et, grâce à la bienveillance des Autorités, le terrain fut concédé.

Plus tard, les travaux nécessités par cette acquisition furent exécutés, savoir: le drainage des eaux et le mur de clôture.

En 1910, une souscription fut ouverte pour doter la Synagogue d'orgues en remplacement de l'harmonium reconnu insuffisant. Le montant de la souscription, ajouté au fonds des orgues existant déjà depuis longtemps, permit d'acquérir, à la fabrique de Männedorf (Zurich), un superbe instrument qui soutient bien la voix de l'officiant et des chœurs et contribue à l'embellissement des offices. Le premier organiste fut M. Charles Schneider.

En 1913, le Comité décida la fusion de la caisse des indigents de passage avec celle de la caisse centrale de Bienfaisance pour en faciliter la gestion. Dans cette même année, à la suite de l'installation du chauffage central à la Synagogue, des réparations urgentes furent nécessaires.

Le 11 juin 1913, M. le Rabbin, exerçant ses fonctions depuis 25 ans, la Communauté voulut marquer le Jubilé de

son pasteur, par une manifestation imposante à la Synagogue et un souvenir, ainsi que d'autres témoignages de sympathie.

A Rosch-Hachana de cette même année, on célébra le Cinquantenaire de l'émancipation des israélites en Suisse, à l'instar des autres Communautés.

En avril 1914, le Comité de la Communauté de Lausanne fit appel à notre Rabbïn et lui demanda, avec l'autorisation de notre Comité, de faire chaque année deux visites pastorales et d'inspecter chaque fois les cours religieux. En 1928, la Communauté de Lausanne, en témoignage de sa satisfaction, lui décerna le titre de Grand Rabbïn honoraire.

En août, la Communauté a eu la douleur de perdre, en M. Edmond Picard, un de ses membres les plus dévoués, un véritable philanthrope pour ses coreligionnaires et toutes les œuvres locales. Né au Locle, en 1853, fils de Raphaël Picard, établi dans le pays dès 1828, il fut le premier officier juif du contingent neuchâtelois des troupes fédérales. A la suite de ses travaux et de son action en faveur des Juifs d'Orient, l'Alliance Israélite Universelle l'appela à faire partie de son Comité Central. Il était le type représentatif de la famille juive, fidèle à sa foi et profondément attachée à la patrie neuchâteloise.

Résumé 1914-1918

La grande guerre, qui a éclaté en août 1914, a eu naturellement de graves répercussions dans notre Communauté, qui a passé par une terrible période d'angoisses et de préoccupations constantes. Un bon nombre de nos coreligionnaires furent mobilisés pour remplir leur devoir militaire, tant en Suisse qu'à l'étranger et principalement en France, la majorité de nos familles étant originaire d'Alsace. Dans tous ses sermons à la Synagogue, durant ces quatre ans, M. le Rabbïn s'inspira de la marche des événements, encourageant les fidèles à garder leur confiance dans le Dieu de la Vérité et de la Justice et recommandant toujours les œuvres qui avaient pour but de soulager les victimes de la guerre. Les Dames de la Commu-

nauté s'employèrent avec un zèle des plus louables à confectionner les vêtements qu'on faisait parvenir aux soldats du front. Lorsque les prisonniers de guerre furent internés en Suisse, M. le Rabbin Wolff fut chargé par la société du Bouclier de David, affiliée à la Croix-Rouge de Genève, de visiter les soldats israélites dans les différentes régions de la Suisse. Les caisses de bienfaisance de la Communauté et de nos sociétés furent fortement mises à contribution pour les souscriptions générales destinées à combattre le chômage apparü, avec ses conséquences funestes, dans les premiers mois de la guerre, de même que pour d'autres œuvres de secours, entre autres en faveur de nos coreligionnaires d'Orient et de Palestine, que la guerre avait particulièrement appauvris, en faveur des prisonniers juifs, des sinistrés israélites de Salonique, etc. Les membres de notre Communauté firent également preuve, en toutes ces occasions, de leur générosité habituelle.

En 1917, il fut décidé de supprimer l'annonce des offrandes devant la Thora, à haute voix et d'organiser chaque année, dans la Communauté, une souscription générale en faveur de la Caisse centrale de Bienfaisance et des autres œuvres recommandées aux fidèles. Cependant, les offrandes devant la Thora dites à voix basse restent admises pour les personnes étrangères à la Communauté et celles qui ne participent pas à la souscription ou qui désirent augmenter leurs offrandes.

Le Gemeindebund nous demanda de nous intéresser à une œuvre de secours en faveur des sinistrés israélites de Salonique et, comme toujours, nos membres manifestèrent leur solidarité par leurs généreuses oboles.

M. Edgard Bloch, membre du Comité, qui s'était rendu à Paris pour assister à une fête de famille, fut victime d'un accident mortel d'automobile; ses restes furent inhumés dans notre cimetière, aux Eplatures, au milieu d'une affluence de parents et d'amis douloureusement émus.

La situation des israélites autrichiens, devenue très critique à la suite de la guerre, une demande de secours en faveur de leurs enfants sous-alimentés pendant quatre ans, parvint au Comité par l'intermédiaire du Gemeindebund. Une souscription

fut ouverte dans la Communauté et le montant put servir à l'entretien de vingt malheureux enfants israélites autrichiens pendant plusieurs mois. — En juin 1919, notre Comité fut invité à participer à la grande manifestation qu'on préparait ici en l'honneur de la signature du traité de paix.

Les malheurs se succèdent à la suite de la grande guerre et, en automne 1919, des cris de détresse parviennent des Communautés de l'Ukraine, de Lithuanie et de Pologne et l'Alliance Israélite, comme toujours, nous adressa un appel pressant en leur faveur. Une souscription fut ouverte dans notre Communauté toujours prête à manifester sa pitié et son bon cœur.

En 1920, on décida, à l'occasion des fêtes d'automne, d'adresser une circulaire à toute la Communauté pour obtenir des Offices bien fréquentés et un appui plus assuré des parents dans l'œuvre de l'instruction et de l'éducation religieuses. En même temps, M. le Rabbin fut prié d'établir l'horaire des Offices à la Synagogue et à l'oratoire pour toute l'année. Cette innovation, dont l'utilité fut généralement reconnue, donna naissance à l'usage suivi, depuis lors, d'envoyer chaque année, un horaire à tous les membres de la Communauté.

En 1921, le Comité fut sollicité de contribuer au fonds de reconstruction des Colonies en Palestine et de s'intéresser aussi aux nombreux étudiants israélites venus de l'étranger et sans ressources qui séjournaient à Bâle. Il répondit favorablement à ces deux requêtes si dignes d'intérêt.

En juin 1923, un malheur frappa notre Communauté; le décès de M. Moïse Schwob, Président, survenu après une courte maladie. Le Comité décida une cérémonie funèbre à la Synagogue pour honorer la mémoire de l'excellent homme qui avait si dignement et si longtemps administré et représenté la Communauté. Le Gemeindebund avait délégué, pour le représenter, M. Charles Picard, de Bienne. Des discours et allocutions furent prononcés par le Rabbin, M. Isaac Ditesheim, M. André Gutmann et le délégué du Gemeindebund. La Communauté eut

à nommer un nouveau Président lors de l'assemblée générale. M. Isaac Ditesheim fut désigné et consentit à assumer cette tâche.

Présidence de M. Isaac Ditesheim (de 1923 à Juin 1928)

Un des premiers actes de la nouvelle présidence fut de donner ordre aux différentes commissions: culte, instruction, cimetièrre et immeubles, de prendre respectivement leur responsabilité, de se réunir assez souvent pour maintenir un contact étroit entre leurs membres et d'arrêter ainsi l'indifférence qui semblait se manifester dans la Communauté depuis quelque temps. M. Isaac Ditesheim s'appliqua toujours à réveiller le zèle de tous les membres de la Communauté, non seulement à l'égard des choses administratives, mais encore pour le culte, l'élévation du niveau moral et les œuvres de solidarité sociales. Sur son initiative, les statuts et règlements furent révisés. M. Elie Bloch fut chargé de ce travail et s'en acquitta avec beaucoup de compétence.

Le Comité répondit au Gemeindebund, qui sollicitait notre aide en faveur des Communautés allemandes ruinées par l'inflation, par un don unique; notre Communauté ne pouvant s'engager à faire davantage.

Pour intéresser la Communauté à l'histoire du Judaïsme et aux problèmes nouveaux concernant la position de nos coreligionnaires dans les différents pays de l'Europe Orientale, le Comité résolut de faire appel à des conférenciers de première valeur. Comme M. Aimé Pallière de Paris, judaïsant et philosophe religieux de marque, était réputé pour son éloquence et sa connaissance approfondie de l'histoire et de la pensée d'Israël, sur le conseil du Rabbïn et avec l'appui du Président, on s'adressa à ce maître, pour une conférence qui fut donnée le 4 décembre à la Synagogue, avec le plus grand succès. Le Comité s'était entendu au préalable avec les Communautés de Bienne et de Lausanne, pour que la même conférence put être

faite aussi dans ces milieux, également désireux d'entendre la parole d'un orateur aussi éminent.

Au commencement de 1925, le Gemeindebund s'inquiéta de la vague antisémite qui déferlait de l'Allemagne et tendait à se répandre même en Suisse. Pour répondre à nos adversaires, on demanda à chaque Communauté d'établir une statistique notant l'origine, les dates de naturalisation, les professions libérales dans lesquelles se distinguent nos coreligionnaires comme professeurs, avocats, médecins, artistes, ainsi que les grades obtenus par un grand nombre d'entre eux, dans l'armée suisse. Ce travail, fort utile pour éclairer les esprits non prévenus et impartiaux, a été exécuté par notre Comité qui s'était assuré la collaboration précieuse du Rabbīn, conformément au désir exprimé. Il fut envoyé à M. le Dr Marcus Guggenheim, à St-Gall, qui félicita chaudement notre Communauté, disant qu'elle pouvait être fière de cette si honorable statistique.

1925. Grâce à l'activité remarquable de la commission d'instruction religieuse, on constata avec plaisir la bonne marche de l'école et les progrès accentués des élèves; un beau film, sur l'œuvre de la colonisation Juive en Palestine fut présenté à la Communauté et surtout à la jeunesse qui en fut émerveillée. Ce film a eu aussi grand succès partout ailleurs.

Le Comité répondit favorablement à une demande de subvention annuelle au Sanatorium Etania à Davos.

MM. Isaac Ditesheim et André Gutmann réussirent, en 1925, à la suite d'une visite qu'ils firent aux autorités de la Communauté de Genève à la décider à adhérer au Gemeindebund.

Le Comité de la fête du 1^{er} Août s'adressa à la Communauté pour l'inviter à organiser, à l'instar des autres cultes, un service spécial à la Synagogue, à la mémoire des soldats suisses de notre ville décédés pendant les mobilisations de 1914 à 1918 et en l'honneur desquels un monument devait être inauguré au Parc du Musée. Ce service spécial a été célébré le vendredi soir à la Synagogue, en présence d'une grande assistance recueillie et fort impressionnée par les chants et l'allocution du Rabbīn.

Le Comité local des Sionistes invita le Comité de la Com-

munauté à une soirée au Foyer du Théâtre et les délégués qui y assistèrent furent l'objet d'attentions fort délicates.

À la suite du violent cyclone qui ravagea, le 12 juin 1926, notre ville et ses environs, une souscription générale fut ouverte dans la ville et le Canton pour soulager les victimes et notre Comité, naturellement, ne fut pas le dernier à y participer et engagea toute la population israélite à manifester sa solidarité.

Pour faciliter, d'une part, l'immigration des juifs malheureux de Pologne, de Roumanie et d'autres pays, en Palestine, et, d'autre part, pour soulager la misère des juifs en Ukraine, Pologne, M. le Grand Rabbín de France adressa une circulaire à toutes les Communautés d'Occident, leur recommandant instamment de manifester par un geste généreux leurs sentiments de commisération envers des coreligionnaires si durement éprouvés.

Les associations de secours O R T (œuvre de relèvement par le travail) et Emi Direct (direction des émigrants) ont également recouru à notre Comité pour obtenir une aide efficace.

M. le Rabbín Wolff fut chargé d'abord, dans son sermon de Nouvel An, de toucher la question palestinienne du point de vue humanitaire seulement et non sioniste et, d'autre part, d'adresser à la Communauté un appel pour pouvoir répondre favorablement aux sollicitations des grandes organisations juives s'occupant du Judaïsme de l'Europe Orientale. Une somme très importante fut réunie par souscription et adressée au Comité d'initiative, à Paris.

L'antisémisme se propageant de plus en plus en Suisse allemande, notamment à Zurich, Bâle et Berne, le Gemeindegund proposa de répandre dans ces cantons et même ailleurs, le bel ouvrage de l'écrivain suisse, M. Loosli, sur la question juive, parce que ce livre est conçu dans un esprit de justice et d'impartialité et, par sa riche documentation, il répond péremptoirement à tous les griefs portés contre les juifs.

Dès janvier 1927, M. Emi'e Wolf succéda à M. Jean-Louis Bloch comme Président de la Commission d'Instruction religieuse. Il était animé d'un grand zèle fort louable pour améliorer la

méthode pédagogique se rapportant à l'étude des notions religieuses de l'histoire sainte et de l'histoire post-biblique et proposa un nouveau programme en ce sens, lequel fut adopté plus tard.

En octobre, s'éteignit subitement M. Achille Hirsch, longtemps membre du Comité et de la Commission d'instruction religieuse, pendant près de 40 ans. Il fut toujours prêt à montrer son attachement à notre culte et son dévouement à notre Communauté. Homme extrêmement bienveillant, esprit modéré, cœur d'or, son souvenir restera parmi nous, comme celui d'un Juste. Nous lui devons la fondation de l'œuvre de la dotation des jeunes filles.

Une preuve nouvelle des bons rapports existant entre les différents cultes dans le canton, fut donnée par l'invitation que le Synode National des Églises chrétiennes adressa à notre Communauté à l'occasion des festivités devant avoir lieu le 19 juin. M. Emmanuel Schwob y assista pour représenter la Communauté.

M. le Rabbin choisit comme thème de son sermon du Nouvel An: Paix et Concorde entre les Nations, en réponse à la circulaire du Grand Rabbin de France qui en indiquait les motifs; à Kippour, le sujet du sermon fut: Foi et superstition.

En janvier 1928, M. Isaac Ditesheim, Président de la Communauté, pour des raisons de santé, désirait se démettre de ses fonctions; mais, sur l'insistance de ses collègues, il consentit malgré tout à demeurer à son poste. Il se proposait encore d'accompagner ses amis, MM. André Gutmann et Félix Bloch à une séance prochaine du Gemeindebund, quand le mal dont il souffrait l'en empêcha. Le 5 juin au matin, il eut encore la force de recevoir la visite de M. Gutmann qui l'entretint des décisions prises au Gemeindebund, mais, dans l'après-midi, hélas! le dénouement fatal se produisit.

Cette triste nouvelle surprit douloureusement toute la Communauté, ainsi que les nombreux amis et connaissances au sein de la ville. Les obsèques qui eurent lieu le surlendemain furent l'occasion d'une impressionnante manifestation de sympathie, de reconnaissance et de regret.

Le Comité décida qu'une cérémonie funèbre aurait lieu à la

Synagogue pour honorer la mémoire de celui qui, pendant 5 ans, avait présidé avec tant de distinction et de dévouement aux destinées de la Communauté.

À cette Cérémonie des plus émouvantes et devant une très nombreuse assistance, M. le Rabbin, M. André Gutmann, au nom de la Communauté et M. Ch. Picard, de Bienne, au nom du Gemeindebund, dirent tour à tour l'étendue de la perte faite par la disparition de M. Isaac Ditesheim, les regrets qu'il laisse chez chacun, les immenses services rendus par le défunt à notre groupement et à tout le Judaïsme en Suisse.

Le Comité, tout désemparé par le vide laissé par la mort de M. Isaac Ditesheim, avait décidé d'attendre jusqu'à la convocation de l'assemblée générale, en février 1929, pour la nomination d'un nouveau Président; mais, le 30 juillet, une autre détermination intervint pour ne pas prolonger l'intérim.

Présidence de M. Emmanuel Schwob (dès 1928)

M. Emmanuel Schwob consentit à accepter le poste de Président de la Communauté à la condition d'être secondé par un Président administratif. M. Jean-Louis Bloch, désigné pour ce poste, s'efforça tout d'abord à donner une plus grande solennité à l'office du Vendredi soir, en y intéressant plus particulièrement les élèves des cours religieux. Il proposa la formation d'un chœur d'enfants et pria M. le Rabbin de prononcer chaque fois une courte allocution. Les titres des sujets traités furent, dans la suite, annoncés par circulaire aux fidèles. Le Chœur des élèves, qui a été instruit par M. Spira, ministre-officiant, M. René Mattioli et ensuite M. André Bourquin, organistes s'est, depuis lors, fait entendre régulièrement chaque semaine à la satisfaction des assistants et constitue ainsi pour nos enfants la meilleure initiation à nos cultes.

La Société de la Croix-Bleue, célébrant le cinquantenaire de sa fondation, eut l'amabilité d'inviter la Communauté à se

faire représenter aux fêtes de ce Jubilé. M. André Gutmann fut choisi comme délégué du Comité.

Les organisations juives O R T et Emidirect, ayant demandé comme deux ans auparavant, l'ouverture d'une souscription dans notre Communauté, un don leur fut adressé.

La clôture de notre Cimetière, ainsi que les chemins devant être refaits, pour couvrir les énormes frais qu'occasionneraient ces grands travaux, le Comité ouvrit une souscription qui, bien organisée, eut un résultat réjouissant. Le montant permit non seulement de couvrir les frais des travaux exécutés, mais de constituer un fonds du Cimetière.

Fin octobre, cette commission eut le chagrin de perdre son digne Président, M. Daniel Hirsch, qui s'occupa avec un zèle et un dévouement sans borne, pendant nombre d'années de l'entretien des immeubles et du Cimetière. Le disparu ne comptait que des amis dans notre ville et son souvenir restera longtemps vivace parmi nous. M. René Grumbach succéda à feu M. Daniel Hirsch comme Président de cette importante commission.

À l'occasion de Hanouca, le Comité décida de célébrer le Jubilé des quarante ans de fonctions rabbiniques de M. Jules Wolff, au sein de la Communauté. La fête de Hanouca fut rétablie et elle a été maintenue chaque année depuis lors. Elle comprend une cérémonie religieuse, et une soirée récréative pour petits et grands. Son succès est toujours complet.

Le Comité fit appel aux célibataires, les invitant à se faire recevoir membres de la Communauté. Tous répondirent favorablement.

En novembre 1928, le Comité s'adressa à M. le Lieutenant-Colonel Moïse Créange, rédacteur en chef de *l'Univers israélite*, pour une conférence, dont le sujet fut: « Emancipation des israélites en Occident ». Elle eut lieu à la Synagogue avec le plus grand succès.

Le Comité a dû enregistrer, avec regret, la démission de M. Elie Bloch, vice-trésorier de la Communauté, pour raisons de santé. Pendant plus de vingt ans, il a rempli cette importante fonction avec un dévouement qu'on ne saurait assez louer.

La Société d'aviation Nhora, dont une parcelle de terrain touchait à notre Cimetière, proposa à la Communauté, dans l'intérêt du développement du champ d'aviation, l'échange de cette parcelle contre un autre morceau de terrain situé au Nord-Ouest, ce qui fut fait.

La famine régnant en Bessarabie, par suite de la sécheresse, nos coreligionnaires, nombreux là-bas, implorèrent le secours de l'Alliance israélite universelle, qui, comme toujours, fut prête à venir en aide et nous envoya, ainsi qu'à toutes les Communautés de France, de Belgique et de Suisse, un pressant appel. Des secours furent envoyés immédiatement; en outre, une souscription fut ouverte dans la Communauté.

Monsieur le Rabbⁿ Wolff, qui avait fourni il y a 17 ans, les deux travaux réglementaires exigés par le Séminaire israélite de Paris, pour l'obtention du diplôme de Grand Rabbⁿ, par suite de circonstances particulières n'avait pas encore été mis en possession de ce document; il le reçut enfin, à la suite de la démarche faite par M. Jean-Louis Bloch, Président administratif, auprès de M. Israël Lévi, Grand Rabbⁿ de France.

Le Gemeindebund dut se réunir deux fois au sujet de la question de savoir s'il adhérerait à l'Agence Juive, qui venait de se constituer en dehors du Sionisme, pour la colonisation palestinienne. Chaque Communauté de la Suisse, par ses délégués eut à donner son avis à ce sujet. Au sein de notre Comité, où l'on examina cette affaire, les avis furent partagés.

Les malheureux événements survenus en Palestine, en août 1929, qui coûtèrent la vie à beaucoup de nos coreligionnaires à Safed et à Hébron, émurent vivement le Judaïsme du monde entier. M. le Grand Rabbⁿ Kook, de Jérusalem, adressa une lettre fort émouvante à M. le Grand Rabbⁿ Wolff pour lui demander un subs^{id}e de notre Communauté, en faveur des victimes juives palestiniennes. L'Alliance israélite universelle, elle aussi, nous fit une demande semblable. Le Comité ouvrit une souscription et le montant fut envoyé à Paris.

M. le Grand Rabbⁿ Wolff fut prié de prendre comme sujet de son sermon à Nouvel-An: « Qu'est-ce que l'Agence juive, son

but et sa portée ». Thème qu'il développa et qui intéressa particulièrement la nombreuse assistance.

L'œuvre de secours aux réfugiés russes demeurant à Berlin, depuis la fin de la guerre et qui étaient sans ressource, demanda au Comité son aide en leur faveur. On répondit favorablement par l'envoi d'un subside.

En janvier 1930, sur l'initiative de M. Jean-Louis Bloch, Président administratif, et à l'occasion du 25^e anniversaire de la fondation du Gemeindebund une jolie plaquette avec, en tête, le portrait de feu M. Isaac Ditesheim, fut éditée. Elle relate l'activité et la raison d'être du Gemeindebund dont notre regretté Président fut l'initiateur et un membre des plus dévoués.

La Société la Bienfaisante exprima le désir qu'un membre de son Comité fasse partie du Comité de la Communauté. Ce vœu fut satisfait.

En juillet 1930, M. Félix Bloch, depuis de longues années caissier de la Caisse centrale de Bienfaisance, ayant démissionné de la Communauté, à cause de son départ de la localité, fut chaleureusement remercié de sa collaboration incessante au travail du Comité et de la remarquable gestion des fonds qui lui furent confiés.

Le Congrès universel de la Jeunesse juive devant se réunir à Genève, le 4 août, le Comité, en réponse à une invitation reçue de cette association, désigna comme délégués MM. le Grand Rabbin J. Wolff et N. Spira, qui se rendirent dans cette ville, présentèrent un rapport écrit sur les sujets traités à ce congrès. Ce document fut versé aux archives de la Communauté.

Sur décision du Gemeindebund, qui adhère à l'Agence juive, notre Communauté versa pour sa part une cotisation calculée sur le nombre des membres de la Communauté.

L'École Rabbinique de France, à Paris, célébrant le centenaire de sa fondation, le Comité décida d'y participer par un don.

1931. M. Jean-Louis Bloch, pour raisons de santé, fut obligé de renoncer à ses fonctions de Président administratif; ses collègues lui exprimèrent leurs remerciements les plus sincères pour la manière si distinguée avec laquelle il dirigea le travail

du Comité. MM. André Gutmann et Léon Lévy se partagèrent depuis lors la Présidence administrative.

En juin 1931, M. Israël Lévi, Grand Rabbín de France, en tournée pastorale à Besançon, manifesta le désir de venir faire une visite à notre Communauté; mais, au dernier moment, craignant l'altitude de notre ville, il y renonça et proposa à son collègue de venir à Besançon. Le Comité de Besançon adressa alors une invitation à notre Comité, qui délégua M. le Grand Rabbín Wolff et M. André Gutmann, Président administratif, pour saluer de notre part le Grand Rabbín de France. Celui-ci leur fit un accueil des plus chaleureux.

1932. L'Union des caisses des pauvres de passage, à laquelle notre Communauté n'avait pas encore cru pouvoir adhérer, demanda au Comité d'envoyer un délégué à Berne. M. André Gutmann s'y rendit, entendit le rapport de la gestion. Il assura la Direction de cette œuvre que nous nous y rallierions, si nos charges n'en étaient pas augmentées et si l'Union pouvait en supporter une partie. Un peu plus tard eut lieu, à Lausanne, une réunion de délégués des Communautés qui, jusqu'alors, étaient restées en dehors de ce groupement et, après entente, toutes se déclarèrent prêtes à y adhérer en payant une contribution déterminée prise sur le montant des secours accordés jusqu'alors aux pauvres de passage. Le Comité, sur rapport de son délégué, accepta de faire partie du groupement, à titre d'essai pendant une année. M. Léon Lévy, Président administratif, à la suite du rapport annuel de 1932, constata avec satisfaction les heureux résultats de ce groupement.

En octobre 1932, la Communauté a eu le regret de perdre son fidèle et dévoué fonctionnaire, M. Salomon Blum, décédé subitement. Pendant plus de trente ans, il a rempli ses fonctions à la satisfaction générale.

M. Emile Wolf, quittant la localité, donna sa démission de Président de la Commission d'instruction religieuse, à laquelle il rendit de signalés services. Pour lui succéder, le comité nomma M. Armand Dreyfus. Sur la proposition de M. Léopold Ditesheim, on pria des dames de faire aussi partie de cette commission.

Les événements d'Allemagne des mois de mars et avril, qui émurent fortement le monde civilisé, produisirent un douloureux écho dans toutes les Communautés et la nôtre, en particulier, manifesta, une des premières en Suisse, sa profonde pitié envers les victimes d'une persécution incompréhensible de nos jours: le Judaïsme allemand n'avait-il pas contribué puissamment à la prospérité et au prestige de ce pays dans tous les domaines de l'activité nationale: sciences, arts, industrie et commerce?

La presse locale sut heureusement interpréter les sentiments de protestations contre le régime barbare institué par Hitler et exprima sa vive compassion aux victimes de ce nouvel ordre de choses. Une grande assemblée réunissant des hommes et des femmes de tous les milieux et de tous les partis fut convoquée pour témoigner toute son indignation et pour flétrir les procédés hitlériens. Les pasteurs des différentes Eglises défendirent également la cause de la Justice en déclarant que la religion chrétienne réproouve énergiquement cette odieuse persécution des juifs d'Allemagne.

Sur notre initiative, le Gemeindebund se réunit pour étudier les mesures à prendre en ce moment douloureux. M. Jean-Louis Bloch, à cette importante réunion, fit un rapport sur la situation angoissante du Judaïsme allemand et sur les mesures à prendre pour la défense du droit. Ce rapport, pleinement approuvé, fut ensuite adressé à tous les participants, selon leurs désirs.

La veille du boycottage décrété par le gouvernement allemand pour le 1^{er} avril, M. Léon Lévy, Président administratif, prit l'initiative de convoquer spécialement toute la Communauté à la Synagogue pour implorer la protection Divine en faveur de nos coreligionnaires allemands menacés de ruine économique. M. le Grand Rabbin consacra son allocution habituelle à l'événement si tragique.

M. le conseiller fédéral Motta, dans une lettre au Gemeindebund, déclare que c'est à la Société des Nations qu'incombe le devoir d'intervenir dans cette question qui touche à la protection d'une minorité.

Le mouvement raciste venu d'Allemagne provoqua en Suisse la création de Fronts Nationaux. La plupart de ces fronts ont une tendance nettement antisémite.

Comme chaque jour de nombreux israélites allemands se réfugient en Suisse et que beaucoup d'entre eux ne disposent d'aucune ressource, les Communautés situées aux frontières demandèrent l'appui financier des autres Communautés.

Le Comité ouvrit une souscription au sein de la population israélite de notre ville, qui se montra très charitable, malgré la crise redoutable dont elle souffre elle-même.

M. Paul-M. Blum qui, dès le début des succès hitlériens et de l'apparition des fronts en Suisse, fit campagne par la plume et la parole contre les excès antisémitiques et en faveur du boycott des produits allemands, fut prié de faire partie du Comité.

Le Gemeindegewerbebund jugea utile de convoquer une grande réunion à Bâle le 3 mai à laquelle prirent part plus de cent délégués; cette importante assemblée vota la résolution suivante, qui parut dans toute la presse en français et en allemand:

« L'assemblée générale extraordinaire des délégués
proteste énergiquement
contre les attaques calomnieuses propagées dans certaines assemblées publiques et répétées dans certaine presse,
confiante
dans le Conseil fédéral et les gouvernements cantonaux pour maintenir le droit de conscience constitutionnel et l'égalité devant la loi,
conteste
toute responsabilité de la crise économique dont les Israélites suisses souffrent avec tous leurs concitoyens,
fait appel
à la saine raison du peuple suisse pour que la paix et l'ordre public soient maintenus sur l'ensemble du territoire de la Confédération,
et affirme
son inébranlable attachement à la patrie et à la démocratie suisse. »

La réponse ne tarda pas: Par la voie des journaux, le Conseil fédéral assura le Gemeindebund qu'il ferait respecter la Constitution et reconnaître l'égalité des droits et devoirs de tous les citoyens suisses, sans distinction de confession.

Nos délégués eurent soin de faire ressortir, au Gemeindebund, la nécessité pour nos coreligionnaires en Suisse de s'assimiler au reste de la population et d'éviter de se constituer en fractions séparées, afin de travailler efficacement à l'apaisement général et à la disparition de préjugés et de préventions d'autres temps.

Le Gemeindebund demanda que, dans chaque Communauté, se constituât un comité de défense et de lutte contre l'antisémitisme qui s'appelle « l'Action » et qui comprend sept secteurs. Le Président central, très actif, est M. Saly Mayer, de St-Gall.

Aux dernières élections pour le renouvellement du Conseil général de notre ville, MM. Jean-Louis Bloch et André Gutmann furent parmi les élus de leurs groupes respectifs. Ce beau résultat prouva le bon accord existant entre tous les cultes dans notre ville.

Le Gemeindebund, ayant manifesté le désir que le Jeûne fédéral fût célébré dans les Communautés, un culte fut organisé par le Comité de « l'Action », il a été très apprécié par une nombreuse assistance. Après le discours de M. le Grand Rabbïn, suivi de la prière pour la Patrie, trois orateurs parlèrent de la situation du jour, du boycottage des produits allemands, du danger pour le Judaïsme provoqué par les faux inventés dans le livre: « Les Protocoles des sages de Sion ».

CONCLUSION

Parvenu au terme de cette notice historique, nous pouvons affirmer, sans exagération, que la Communauté, fondée il y a un siècle par une poignée d'israélites d'Alsace, pieux et de condition modeste, n'a pas démerité de cette première génération et qu'elle a continué dignement l'œuvre commencée avec l'aide de Dieu. Elle s'est conformée véritablement au programme tracé par Siméon le Juste, disant: « La Société religieuse doit avoir pour base: la Tôrah, le Culte et la Bienfaisance. » (Aboth. ch. 1, 2). Elle s'est toujours appliquée à remplir cette triple obligation et a su faire en tout temps les sacrifices matériels nécessaires, malgré la modicité de ses ressources, surtout dans la première partie de son établissement.

Les différentes personnes qui eurent l'honneur de diriger cette association culturelle prirent toujours à cœur de maintenir la concorde et l'union entre tous leurs administrés, en même temps que ses différents Présidents s'inspirèrent des progrès réalisés dans les autres grands centres israélites, notamment de Paris. Au cours de cette période séculaire, des fonctionnaires éclairés et consciencieux, à l'envi, ont bien mérité de la Communauté, par leurs caractères, leur bonté et leur abnégation.

Les réunions de prières, de 1843 à 1896, eurent lieu tour à tour dans deux oratoires, jusqu'au moment qu'on peut regarder comme l'époque la plus prospère de la Communauté, qui permit l'érection de la Synagogue monumentale actuelle.

Quant à la célébration du culte, on s'est toujours évertué à la rendre digne et imposante. Pour embellir les services, on institua des chœurs et des prédications fréquentes, non seulement aux grandes solennités, mais souvent aux offices du Sabbat. Sur le désir manifesté généralement, la durée des offices fut abrégée, selon l'usage établi dans les grandes synagogues des pays voisins. Des prières françaises furent aussi introduites au milieu des offices.

Les programmes d'enseignement religieux subirent bien des changements, selon les tendances de l'époque, tantôt on mit plus d'importance à la lecture et à la traduction des prières, tantôt à l'histoire sainte et même post-biblique et au catéchisme. Pour stimuler les progrès des élèves, chaque année, depuis plus de quarante ans, des récompenses leur furent distribuées et l'Initiation religieuse, surtout pour les jeunes filles, est devenue une tradition fidèlement suivie et la célébration de la majorité religieuse pour les garçons a été entourée de plus de solennité.

La bienfaisance fut toujours pratiquée avec une attention et une inclination particulières dans tous les milieux israélites et dans tous les temps. A cet égard, notre Communauté ne le céda à aucune autre. Le soin des pauvres constitua sans cesse la préoccupation dominante de nos administrateurs; chacun de nous se fit, en toute circonstance, un devoir d'apporter sa généreuse offrande pour le soulagement des déshérités.

L'œuvre des apprentissages fut d'une utilité des plus efficaces en permettant à un grand nombre de jeunes gens et de jeunes filles d'apprendre des métiers manuels, horlogerie et autres professions, même libérales.

Le devoir de solidarité s'étendit aussi aux pauvres de passage pour lesquels, longtemps exista une caisse spéciale, mais qui, plus tard, fut rattachée à la caisse centrale de bienfaisance.

L'Alliance Israélite Universelle, depuis sa fondation, en 1861, fut toujours représentée, parmi nous, par un Comité local et

compta comme adhérents presque tous les membres de la Communauté et ses nombreux appels pressants ne restèrent jamais sans écho; et, quand d'autres organisations de secours s'adressèrent à nous, les réponses furent toujours favorables.

Pour ce qui concerne les œuvres sociales, non juives, ici ou ailleurs, la Communauté, ainsi que les particuliers, s'empresèrent toujours de manifester leur bonne volonté, car la Charité, selon les principes de notre culte, ne connaît point de limite.

Notre association cultuelle vécut en tout temps en parfait accord avec tous les groupements de la ville; les Autorités cantonales et communales furent toujours bien disposées à notre égard. L'esprit public évolua depuis un siècle d'une façon favorable envers la population israélite. La tolérance et le respect mutuel de toutes les confessions et de toutes les opinions ne cessèrent de régner dans le pays. Ce résultat doit être attribué à l'effort constant marqué par l'élément israélite pour s'assimiler au reste de la population.

Duise la Providence divine continuer sa protection à la Communauté pour que celle-ci remplisse toujours sa tâche sacrée!

Notre vœu suprême est de voir bientôt notre chère cité, délivrée des difficultés de la crise, reprendre son essor et recouvrer sa prospérité d'antan.

La Chaux-de-Fonds, Kislew 5694 (décembre 1933).

JULES WOLFF
Grand Rabbin

TABLE DES MATIÈRES

I ^{re} PARTIE	pages de 9 à 26
II ^{me} PARTIE	page 27
Inauguration du nouveau Temple Israélite	page 27
Présidence de M. Michel Bloch	page 31
Présidence de M. Moïse Schwob	page 35
Résumé 1914-1918	page 37
Présidence de M. Isaac Ditesheim	page 40
Présidence de M. Emmanuel Schwob	page 44
Conclusion	page 52
